

Cahier de doléances du Tiers État de Montclus (Gard)

1. Que les habitants de cette communauté possèdent un terrain des plus arides et infertiles ; que le peu de fruits qu'il rend ne vient qu'à la force de culture et engrais que les habitants font de leurs propres bras ;
2. Qu'ils n'ont aucun commerce, et sont éloignés de plus de trois lieues des plus prochaines villes où ils sont obligés d'exporter leurs denrées pour le débit ;
3. Que depuis quelques années les récoltes rendent si mal, qu'à peine les semailles doublent, une année dans l'autre, que la dime en emporte le onzième ou environ, que les charges réelles ou personnelles emportent le plus souvent la totalité de la récolte, par où les habitants sont réduits à la dernière des misères ;
4. La formation des États de la province à l'instar de ceux accordés par Sa Majesté à la province de Dauphiné à constitution ;
5. On rapporte qu'en 1756 les frais d'assiette ne se portaient, dans ce diocèse, qu'à 22 080 l., et qu'ils se sont portés peu à peu, jusqu'en 1788, à la somme exorbitante de 207 727 l., compris les rentes des créanciers du diocèse ;
6. Que la capitation soit également répartie sur chaque tête des Communes, de la Noblesse et du Clergé, et sur les corps religieux, suivant les facultés de chacun ;
7. Que le sel soit vendu à un prix modéré et uniforme dans tout le royaume ;
8. La proscription du tirage de la milice, qui attaque la liberté des citoyens et qui ne contribue pas peu à faire de mauvais soldats ;
9. Que la dime soit supprimée, ou pour mieux dire convertie en argent, en assurant à tous les pasteurs de l'Église, sur les impositions de la province, des congrues suffisantes pour leur honnête entretien ;
10. La faculté de racheter les péages et tous autres droits oppressifs pour le peuple ou gênant la liberté du commerce.

Ces inconvénients rendent lesdits habitants à manquer de tout. Ladite communauté, se référant en tout aux dispositions et aux délibérations des villes et communautés du ressort. Et généralement faire et représenter tout ce qui sera avantageux pour le bien de l'Etat et celui des sujets.